

Image not found or type unknown



Survole d une grue fixe

Par **Speed75016**, le **04/04/2022** à **10:30**

Bonjour

une grue fixe dans une entreprise à côté de chez moi pas pour des travaux survole ma propriété

Est ce normal ou suis je dans mon droit de la faire démonter ?

Par **youris**, le **04/04/2022** à **11:35**

bonjour,

selon le lien ci-dessous, il faut vous renseigner dans votre mairie:

voir ce lien :

[survol d'une grue d'une propriété privée voisine](#)

La cour de cassation a jugé que le surplomb persistant du contre-poids d'une grue au-dessus d'une maison constituait un trouble manifestement illicite : 6 avril 2001, n° pourvoi 10-12170.

salutations